

Compte rendu CAPA avancement SAENES du vendredi 19 juin 2020

La CAPA des SAENES concernant les tableaux d'avancement, la liste d'aptitude et les titularisations, s'est tenue le 19 juin en présence des personnels la DPAE et du secrétaire Général Adjoint en charge des Ressources Humaines.



Pour rappel, les organisations syndicales sont désormais tenues à l'écart des opérations de mouvement depuis la loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

L'administration nous a bien rappelé le caractère seulement consultatif de notre présence.

Tous les syndicats dont le SPASEEN FO bien sûr, ont condamné cette mise à l'écart qui livre les agents à l'opacité des choix de l'administration.

Un exemple éclatant nous en a été donné, le Secrétaire général a annoncé souhaiter promouvoir à la classe exceptionnelle un agent (proche d'un personnel de l'encadrement) qui se trouvait être classé dans les profondeurs du classement ; au-delà de la 160ème place !!!

L'ensemble des syndicats s'est déclaré unanimement contre cette décision inédite, véritable fait du Prince, cela laisse imaginer ce qui pourrait se dérouler dès l'an prochain alors que les syndicats seront tenus à l'écart.

En effet, l'an prochain les CAPA auront définitivement disparu, vos commissaires paritaires ne seront plus présents pour s'offusquer, dénoncer ce type de fonctionnement et défendre l'intérêt des personnels.

Mutations

Les résultats des mutations sont parus le 26 juin dernier. Beaucoup de déçus parmi les participants qui ne savent pourquoi la mutation leur a été refusé. D'après nos échos de nombreuses personnes vont faire un recours.

Tableaux d'avancement

Les passages à la classe supérieure et la classe exceptionnelle ont bénéficié à 13 personnes en classe supérieure et 10 en classe exceptionnelle.

Liste d'aptitude

Le passage de la catégorie C à la catégorie B par liste d'aptitude a bénéficié à 9 agents sur les 92 dossiers déposés cette année. Les 9 dossiers choisis sont représentatifs des différentes affectations (EPLE, Services Académiques, SUP, ...)

De nombreux dossiers témoignent de l'investissement des agents sur leur poste. Beaucoup sont surdiplômés et effectuent des tâches qui ne correspondent pas à leur grade.

Nous remarquons que le nombre de dossiers déposés est en baisse par rapport à l'année passée : 92 dossiers contre 150 dossiers ce qui témoigne du découragement des agents pour ce mode de promotion.

L'argument de l'administration est de mettre en avant des dossiers qui témoignent de mobilité professionnelle, elle privilégie notamment les carrières en intendance.